



Journée Internationale des victimes de disparitions forcées
Lettre ouverte au Président de la République et au Premier Ministre du Liban

Monsieur Le Président de la République, Général Michel Aoun,

Monsieur le Premier ministre Saad Hariri,

Comme chaque année le 30 août, le monde entier se remémore les victimes de disparitions forcées, ce crime abominable qui soustrait la victime à la protection de la loi et place sa famille dans une situation d'attente et d'incertitude insoutenable. La pratique des disparitions a malheureusement sévit largement au Liban pendant la guerre civile et par la suite.

Le Centre Libanais des Droits Humains (CLDH), continuant le combat de SOLIDA-France dans ce domaine s'adresse à vous aujourd'hui pour vous demander d'agir sans attendre et de prendre les mesures nécessaires pour apporter les réponses attendues par les familles depuis tant d'années.

Ce drame qui aurait touché 17 000 personnes au Liban n'a que trop duré, et la découverte des dépouilles des soldats kidnappés par Daesh il y a quelques jours n'a fait que raviver la douleur des familles qui sont toujours sans nouvelles des leurs.

Vous n'êtes pas sans savoir en effet, que des centaines de familles continuent de vivre dans l'espoir de connaître le sort qui fut réservé aux leurs et de les voir revenir vivants pour ceux qui auraient été emmenés en Syrie et dont le nombre dépasserait les 600.

Cette lettre n'est pas pour vous expliquer une situation que vous connaissez parfaitement, mais pour vous demander d'agir immédiatement en mettant à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres les deux sujets suivants :

- Promulgation du décret¹ de création de la commission nationale indépendante pour les victimes de disparitions forcées et les disparus, décret présenté au Conseil des Ministres par le précédent Ministre de la Justice Chakib Qortaboui en 2012.
- Ratification de la « Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » que le Liban a signée en 2006 - et dont nous attendons toujours la ratification.

Ce drame n'a que trop duré et le Liban doit de faire tout ce qui est possible pour apporter des réponses aux familles des victimes et pour tenter de sauver ceux qui seraient encore en vie dans les geôles syriennes.

Dans l'espoir de votre intervention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour le CLDH,
Wadih Al Asmar
Président
Beyrouth, le 30 août 2017

¹ <https://www.justice.gov.lb/index.php/page-details/13/2>